

CAHIER D'ACTEUR

PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS 17.09.2024
17.01.2025
NUCLEAIRES
À GRAVELINES



La CFE Énergies représente les agents de maîtrise, techniciens et cadres des Industries Électriques et Gazières (IEG), quels que soient leur domaine d'activité ou la nature de leur fonction. Elle est la première organisation syndicale représentative chez les cadres et la seconde tous collèges confondus dans la branche des IEG

Contact : André PALU
Secrétaire Nationale affaires
publiques et européennes
andre.palu@cfe-energies.com

Le point de vue de la CFE Énergies sur les nouveaux réacteurs à Gravelines

Le projet de paire de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines constitue la seconde étape du programme dit du Nouveau Nucléaire France, après celui de Penly.

L'opinion de la CFE Énergies reste inchangée quant à la nécessité de ce programme, essentiel pour garantir la souveraineté énergétique de la France voire de l'Europe.

Grâce à sa production d'électricité pilotable et bas carbone, et du fait d'une chaîne de valeur très majoritairement implantée en France, l'énergie électronucléaire représente un atout stratégique majeur, pour la souveraineté industrielle du pays que pour la lutte contre le changement climatique pour le continent européen.

Par ailleurs, la filière nucléaire emploie directement plus de 220 000 personnes, un chiffre qui double si l'on inclut les emplois induits. Soutenir ce projet, c'est également soutenir des emplois hautement qualifiés, à forte valeur ajoutée, et surtout non délocalisables. Dans le contexte d'une réindustrialisation que nous appelons de nos vœux, cet aspect revêt une importance capitale.

Depuis le précédent débat public, la nécessité d'agir est demeurée intacte, mais l'urgence s'est intensifiée. Toutefois, nous déplorons que le cadre légal ne soit toujours pas à la hauteur des enjeux.

Ce débat n'aura malheureusement pas permis d'obtenir les réponses, déjà attendues à Penly, notamment sur le financement du programme ou sur les pistes envisagées pour la régulation de la production. Malgré les demandes répétées des participants, y compris les nôtres, ces questions restent en suspens. Il est impératif que des réponses claires soient apportées rapidement sur ces points cruciaux.



Stratégie climatique et énergétique

Le projet d'installation d'une paire de réacteurs nucléaires sur le site de Gravelines est indissociable de la stratégie énergétique et climatique de la Nation.

La CFE Énergies participe activement, en tant qu'organisation syndicale représentative, aux différents débats et concertations publiques relatifs à ces sujets. Durant ces différentes concertations publiques, elle s'est positionnée en faveur d'un développement de l'énergie électronucléaire, et donc de l'installation de nouveaux réacteurs nucléaires, montrant ainsi un soutien au projet dont il est question ici.

Le choix du nucléaire offre de nombreux avantages que nous considérons comme déterminants, un choix stratégique initié il y a une cinquantaine d'années avec le plan Messmer et qu'il nous paraît essentiel de poursuivre aujourd'hui.

1. Une production souveraine

À l'exception de l'extraction du minerai, l'intégralité de la chaîne de valeur est présente en France. Que ce soit la transformation, l'enrichissement, la fabrication du combustible, l'exploitation des centrales, le recyclage et la gestion des déchets, tout est réalisé sur le territoire national.

Concernant le minerai, l'uranium provient de différents États (Australie, Canada, Kazakhstan...) assurant ainsi par la diversité d'approvisionnement une forme d'indépendance.

Par conséquent, ce moyen de production pilotable est celui qui répond aux objectifs d'industrialisation, d'indépendance et de souveraineté. Il nous paraît donc important de soutenir les projets de production nucléaire.

2. La sécurité d'approvisionnement

Depuis quelques années, la sécurité d'approvisionnement énergétique est devenue un sujet majeur pour les décideurs politiques comme les gestionnaires du système électrique.

Autrefois, la question de savoir comment produire 100 GW d'électricité en plein mois de février ne se posait pas avec la même acuité qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, cette préoccupation est bien réelle. Il est donc impératif pour la Nation de se doter de moyens de production capables de garantir cette sécurité d'approvisionnement, même dans les périodes de forte demande.

Par le passé comme aujourd'hui, le nucléaire a prouvé sa capacité à répondre de manière fiable aux besoins d'approvisionnement, y compris lors d'épisodes météorologiques et climatiques extrêmes. En revanche, dans ces mêmes conditions, la production des énergies renouvelables intermittentes par nature, reste imprévisible, voire inexistante, et n'apporte pas la même contribution au système électrique.

3. Une industrie pourvoyeuse d'emploi

Les études les plus récentes révèlent que la filière nucléaire génère 220 000 emplois directs, sans compter les nombreux emplois induits. Ces postes, à forte valeur ajoutée et non délocalisables, se situent souvent dans des zones où les opportunités industrielles sont limitées et où les secteurs économiques offrent peu d'emplois. Ainsi, cette industrie contribue activement à l'aménagement et au développement des territoires, jouant un rôle clé dans la prévention de la paupérisation et de la désertification de ces régions.

4. Un bon point pour le climat

Dans la lutte contre le changement climatique, disposer d'un moyen de production pilotable et bas carbone comme le nucléaire constitue un atout majeur. Les dernières analyses de cycle de vie, réalisées sous l'égide de l'ADEME et conformes aux normes internationales, montrent que le nucléaire français affiche des émissions de seulement 4 gCO₂/kWh. Cela le positionne comme l'un des moyens de production d'électricité les plus performants en matière de décarbonation. Soutenir le nucléaire est donc une action en faveur de la souveraineté, de la sécurité d'approvisionnement, de la création d'emplois à haute valeur ajoutée dans les territoires et de lutte contre le changement climatique.

Cadre légal et urgence d'agir

Le gouvernement aurait dû, selon la loi, présenter une loi sur la programmation énergétique avant le 1^{er} juillet 2023. A la date de l'écriture de ce cahier d'acteur, ce texte n'existe toujours pas et tout porte à croire que la réponse viendra d'une initiative parlementaire.

Ce texte est pourtant fondamental pour le programme NNF (Nouveau Nucléaire France). D'abord parce que pour la commande de ce programme, il faut une base légale, et une loi a bien plus de force qu'un acte réglementaire. Ensuite, parce que le passage législatif est nécessaire pour favoriser l'acceptabilité sociale et sociétale du nucléaire, dont on entend trop souvent – et à tort – qu'il ne fait jamais l'objet de débats démocratique. Passer outre l'étape parlementaire serait un mauvais coup joué à cette acceptabilité sociale, aussi fragile que difficile à gagner.

De nombreuses concertations ont été menées au fil des années, et une programmation pluriannuelle de l'énergie est désormais finalisée. Alors, pourquoi retarder l'adoption de ce texte ? Par ailleurs, inscrire ces engagements dans le marbre de la loi permettra de limiter les risques d'un éventuel revirement futur.

Un discours, même prononcé à Belfort, c'est bien, mais des actes gravés dans le marbre, c'est mieux. Les paroles s'effacent, tandis que les écrits demeurent.

Quoi qu'il en soit, il y a urgence à agir, car plus vite ce projet sera lancé, plus vite il sortira de terre, et plus vite il produira l'électricité bas carbone dont la France aura fortement besoin à partir de 2040. La lutte climatique n'attend pas.

Financement et prix de rachat de cette électricité électronucléaire

Même si la CFE Énergies appelle de ses vœux le lancement au plus vite de ce projet, des questions subsistent, notamment sur le financement. Ce sujet aurait dû être abordé lors du précédent débat sur le programme et la paire de nouveaux réacteurs de Penly lors d'une réunion publique que la CPDP d'alors avait préféré annuler, plutôt que de permettre aux citoyens présents d'exercer leur droit constitutionnel à être informé. Elle est donc restée sans réponse depuis.

Au cours d'une réunion du présent débat, un représentant de l'État avait annoncé qu'un pré-accord entre EDF et l'État aurait dû être signé sur les possibilités de financements. A ce jour, il n'y a aucune trace de l'accord. Il nous paraît important, en tant que représentant des salariés d'EDF mais aussi en tant que défenseur du service public, que la transparence soit faite sur ce sujet, et nous regrettons cette opacité, comme nous regrettons d'ailleurs l'opacité sur les modalités de régulations et/ou de rachat de l'électricité qui sera produite.

L'État demande à EDF de concevoir un programme complet sans garantir ni son financement ni une rémunération adéquate sur la vente d'électricité. Une telle proposition serait inacceptable pour n'importe quel industriel. On semble croire que l'intendance suivra d'elle-même...

Complémentarité entre nucléaire et renouvelables

La position de la CFE Énergies concernant le mix électrique de la France a toujours été claire, il faut du nucléaire et du renouvelable, qu'il soit pilotable ou non. La mise en production de l'un ne doit pas se faire au détriment des autres, et tout doit être réalisé dans l'objectif de décarboner notre production et notre économie.

Il est essentiel de garder à l'esprit qu'un équilibre devra être trouvé entre les sources pilotables et intermittentes afin de préserver la sûreté et la stabilité des réseaux électriques. Dans un contexte européen largement orienté vers les énergies renouvelables, les capacités des interconnexions à garantir un approvisionnement pilotable restent limitées, ce qui rend cet équilibre d'autant plus crucial.

Il est également crucial de prendre en compte les intérêts des consommateurs, car un déséquilibre trop marqué entraîne des variations importantes des prix,

exacerbées par des épisodes de dunkelflaute (1), comme ceux observés en Allemagne ces dernières semaines. Si ces épisodes devaient se multiplier et s'aggraver, ils pourraient engendrer de graves dysfonctionnements sur les prix de l'électricité, similaires à celles que nous avons connues ces dernières années. Trouver le juste équilibre n'est donc pas une option, mais une véritable nécessité.

Expression du débat

Comme dans tout débat public ou consultation publique consacrée au nucléaire, les expressions ont été très tranchées. Même s'il n'y a pas eu d'actions comme lors du débat public sur le projet de Penly qui avaient eu pour but d'empêcher tout simplement la tenue de ce débat, la CFE Énergies ne peut que regretter que, comme à chaque fois, des mensonges et des propos non étayés aient été tenus, sans qu'il soit possible de pouvoir les corriger en direct, ou même via un réel système de « fact checking » qui soit basé sur la réalité des faits plutôt que sur une recherche de consensus.

Tous les arguments et toutes les paroles ne se valent pas, et nous continuerons de lutter pour que la désinformation cesse.

Un autre point concerne le déroulement des débats. Il est essentiel, conformément à la mission des débats publics, que les informations soient clairement communiquées et que chaque question reçoive une réponse appropriée. Il serait donc légitime que les porteurs de projet et les intervenants disposent du temps nécessaire pour répondre à toutes les interrogations qui leur sont adressées. Faute de quoi, cela risque de générer des tensions, des ressentiments et une impression que « *quelque chose nous est caché* ».

Adaptation du nucléaire au changement climatique

L'industrie nucléaire s'efforce en permanence d'améliorer ses conceptions au cours de l'exploitation afin d'élever toujours davantage le niveau de sûreté et garantir l'adaptation des installations aux effets du réchauffement climatique. Par ailleurs, les changements climatiques exigeront également une adaptation des organisations pour garantir la mise en œuvre des PUI (Plans Particuliers d'Urgence Interne) et des PPI (Plans Particuliers d'Intervention) dans les meilleures conditions possibles.

Enjeux territoriaux

Enfin, le dernier point que nous souhaitons aborder dans ce cahier d'acteur concerne les enjeux territoriaux, déjà soulevés par les militants locaux lors de leurs interventions dans ce débat. Il est crucial de prendre en compte ces enjeux, en particulier ceux liés aux infrastructures de transport, aux conditions de vie des salariés et de leurs familles, et à l'impact potentiel sur les habitants des environs. Il est impératif de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre pour minimiser les perturbations, tant durant la phase de chantier que pendant l'exploitation de la future infrastructure.

Conclusion

Bien que certaines questions, notamment financières, restent en suspens, la CFE Énergies apporte son soutien à ce projet. Il constitue une avancée significative tant à l'échelle nationale que locale, en répondant aux enjeux énergétiques tout en contribuant au développement de l'emploi et à l'attractivité des territoires.

(1) Les épisodes de dunkelflaute désignent les épisodes prolongés de production éolienne et photovoltaïque très faible, combinés à une demande d'électricité accrue, créant un choc sur les prix de l'électricité et un risque pour la stabilité du système électrique.

